

# **CODE DE TRANSPARENCE AFG – FIR**

## **JUILLET 2010**

### **1. Données générales**

#### **La société de gestion**

- *1a. Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code*

Ce code s'applique à la société de gestion Oddo Asset Management.

#### **Oddo Asset Management**

12 boulevard Madeleine  
75440 Paris Cedex  
Tél. 01 44 51 85 00  
Fax. 01 44 51 85 10  
<http://www.oddo.fr/>

- *1b. Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.*

Notre philosophie ISR (Investissement Socialement Responsable) vise à prendre en compte les enjeux grandissants en matière de développement durable dans la gestion d'actifs financiers. Elle répond aux attentes croissantes de nos investisseurs concernant les questions de développement durable. Notre fonds vise à concilier des préoccupations financières exigeantes et des critères extra-financiers, dans une optique de performances durables. Nous avons, aussi, la conviction que les entreprises plus attentives et/ou innovantes en matière environnementale, sociétale et de gouvernance, présentent un caractère de pérennité supérieur à celui de leurs concurrentes moins sensibilisées à ces problématiques.

Ceci s'inscrit dans le cadre de l'engagement du groupe Oddo et Cie, en faveur des questions de développement durable, à travers de nombreuses actions, telle la recherche financière. Au niveau de la Cité le groupe a, par ailleurs, décidé de créer un fonds de dotation en mars 2010, souhaitant ainsi renforcer son engagement civique et philanthropique face à l'actualité et aux situations d'urgence (tels que le Tsunami ou le tremblement de terre à Haïti). Le groupe investit durablement dans la recherche scientifique et médicale, à l'image de ce qui est déjà entrepris avec l'IFRAD (Fondation pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer).

#### **Le fonds ou les fonds (gamme) ISR**

- *1c. Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'appliquent ce code, ainsi que leurs principales caractéristiques ?*

Ce Code s'applique au fonds Biosphère Europe, fonds investi sur les marchés actions européens, dont la taille de l'actif s'élève au 30/06/2010 à 7 millions d'euros.

	Code ISIN	Forme juridique	Univers d'investissement	Indice de référence	Approche ISR
Biosphère Europe	FR0010583328	FCP	Union Européenne	DJ STOXX 50	« Best in sector» <sup>1</sup> « Best effort » <sup>2</sup>

Ce fonds est investi, sur l'Europe et éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions), dans des valeurs intégrant dans la sélection des critères environnementaux, et à caractère d'éviction des critères sociaux et de gouvernance.

- *1d. Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant ce ou ces fonds.*

Toutes les informations concernant notre fonds Biosphère Europe sont disponibles sur notre site internet : [www.oddo.com](http://www.oddo.com)

- *1e. Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés ?*

A côté des informations légales, nous communiquons sur l'environnement macro-économique, le marché et les annonces concernant les questions environnementales. Nous mettons à disposition de nos clients de nombreuses informations commerciales actualisées mensuellement :

- Le profil environnement du portefeuille réalisé
- La notation extra-financière sectorielle
- La notation extra-financière par zone géographique
- Les indicateurs de risque
- Les principales lignes du portefeuille
- L'analyse de la performance

Le prospectus complet et l'historique des VL sont aussi disponibles en ligne.

[www.oddoam.com](http://www.oddoam.com)

## **2. Critères d'investissement ESG**

- *2a. Comment le ou les fonds définissent-ils l'ISR ?*

Le fonds Biosphère Europe est géré selon une approche active et fondamentale axée sur les sociétés performantes financièrement qui respectent les règles essentielles du développement durable.

Dans ce cadre, Biosphère Europe investit dans des sociétés qui ont une conscience, une politique et des résultats environnementaux, sociaux et de gouvernance satisfaisants.

- *2b. Quels sont les critères d'investissement ESG du ou des fonds ?*

<sup>1</sup> Sociétés les mieux notées en matière de développement durable dans leur secteur.

<sup>2</sup> Sociétés qui témoignent d'un effort soutenu pour améliorer leurs performances ESG.

Le fonds Biosphère est axé sur les thématiques de l'environnement et de la santé. Nous nous intéressons aussi aux critères de gouvernance et sociaux. Les valeurs sont choisies selon une approche « best in class » ou « best effort » dans le domaine environnemental, et nous écartons les sociétés déficientes sur le plan social et de gouvernance. Nous analysons pour cela quatre critères :

**Environnement** : Protection, sauvegarde, prévention des atteintes à l'environnement, mise en place d'une stratégie managériale appropriée, éco conception, protection de la biodiversité, construction durable et maîtrise rationnelle des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits et services.

**Santé** : systèmes de soins et de santé, soins à la personne, maisons de retraites, bio-médicaments, industries pharmaceutiques, industries agroalimentaires, développement des alicaments.

**Ressources humaines** : Traitement humain et valorisant des salariés, promotion de la négociation collective, amélioration des conditions de travail, respect des communautés humaines dans les territoires d'implantation.

**Gouvernance** : Indépendance et efficacité du Conseil d'administration, effectivité et efficience des mécanismes d'audit et de contrôle, respect des droits des actionnaires et notamment des minoritaires, transparence et rationalité des rémunérations.

- *2c. Comment les critères ESG sont-ils déterminés ?*

Nous travaillons à partir de bases de données fournies par des prestataires externes (VIGEO).

Nous faisons aussi nous-mêmes nos due diligences, pour les sociétés non suivies par VIGEO, ou lorsque nous ne sommes pas en phase avec les notations fournies. Nous nous appuyons sur le bureau d'étude Oddo Securities, au sein de notre groupe Oddo et Compagnie, et son département ISR.

- *2d. Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs ?*

Lorsque les critères de sélection évoluent, les investisseurs sont informés au travers d'une actualisation des informations sur les documents commerciaux.

### **3. Processus d'analyse ESG**

- *3a. Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG.*

Comme indiqué ci-dessus, nous travaillons à partir de la base de données externe VIGEO. La thématique du fonds étant axée sur les questions de santé et environnementales, nous accordons un intérêt tout particulier à la note environnementale qui doit être supérieure ou égale à la moyenne. Concernant les questions sociales et de gouvernance, nous écartons les sociétés dont la note est inférieure à -1.

Nous nous autorisons le droit d'investir dans des sociétés qui ne sont pas notées par VIGEO et/ ou Oddo Cie. Nous accordons, au départ, à ces sociétés le bénéfice du

doute. Nous nous donnons alors un an à partir de la date d'investissement pour noter les sociétés sur les domaines Environnement, Social et Gouvernance.

Nous soumettons ces sociétés à un questionnaire portant sur les questions ESG. Des rencontres en one to one ont lieu afin d'approfondir certaines questions.

Nous rassemblons les informations collectées en internes et externes dans une base de données développée par nos soins. Une fiche récapitulative est associée à chaque valeur sur la base de la notation de ces critères extra-financiers. Nous attribuons une note aux sociétés dans les trois domaines ESG : Environnement, Social, Gouvernance. Elles sont évaluées sur une échelle de notation, homogène avec celle de VIGEO, comprise entre -2 et +2. Les entreprises ayant une note dans le domaine social ou de la gouvernance inférieure à -1 sont éliminées. Elles doivent obtenir une note neutre ou supérieure en matière environnementale.

- *3b. Le gestionnaire du fonds emploie-t-il une équipe de recherche interne ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?*

En dehors du gérant-analyste, Oddo Asset Management ne dispose pas, actuellement, d'analystes ESG interne. Nous travaillons avec un prestataire de données externes (VIGEO) et disposons d'analyses réalisées par le broker Oddo Securities et Oddo Asset Management sur les valeurs de notre portefeuille non suivies par nos prestataires de données externes.

- *3c. Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?*

A côté des contrôles internes liés à la conformité il n'y a pas de contrôle externe.

- *3d. Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes ?*

Nous rencontrons régulièrement les sociétés présentes dans le portefeuille. Au cours de rencontres, de colloques, de conférence et de visites, nous sommes aussi amenés à échanger avec les parties prenantes.

- *3e. Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?*

Les entreprises ont accès à leur analyse lorsque l'équipe de gestion est amenée à faire des due diligences sur des sociétés mais nous ne pratiquons pas de politique d'activisme actionnarial.

- *3f. A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?*

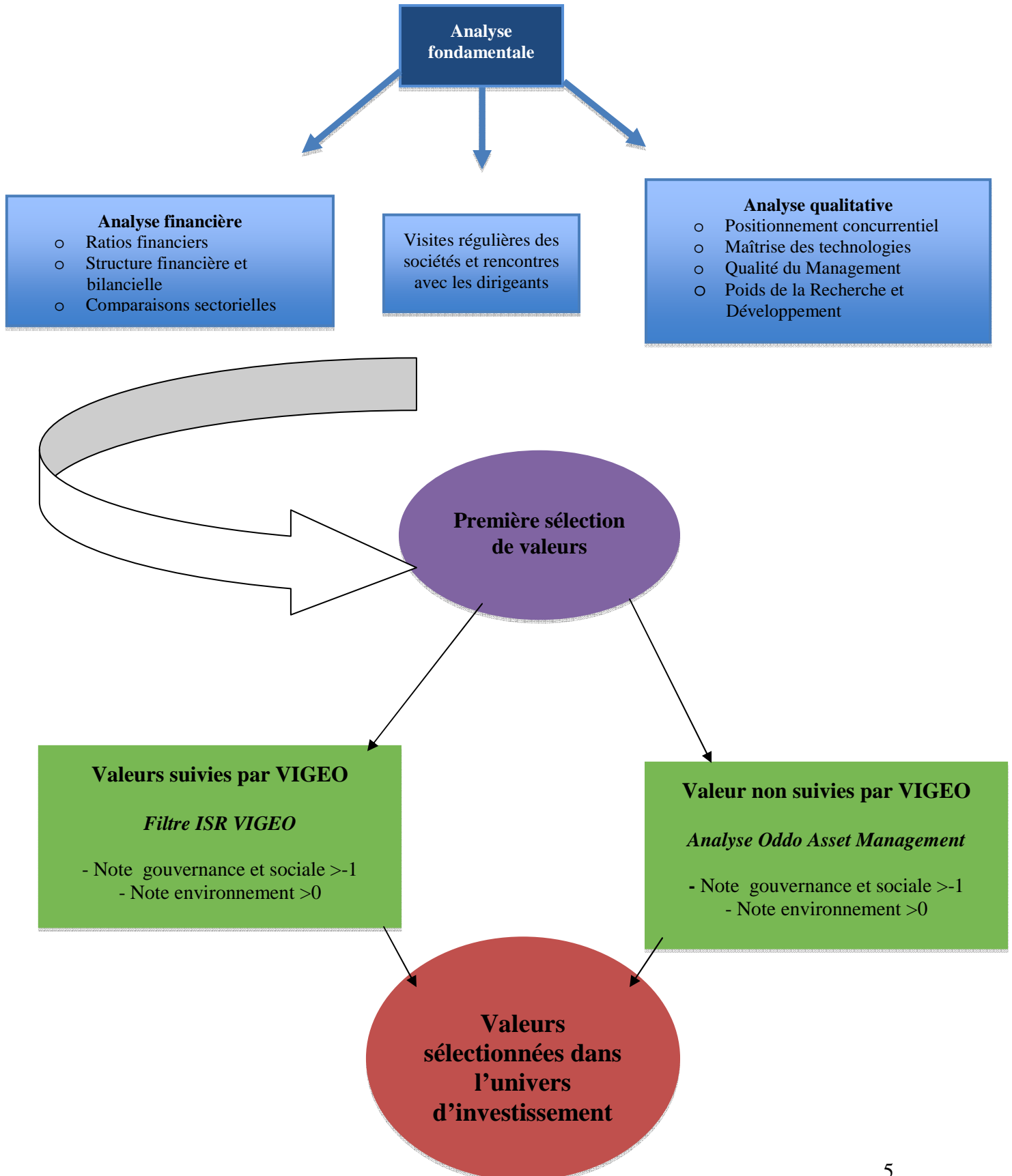
Le processus de due diligence mis en place par Oddo pourra être amené à évoluer annuellement.

- *3g. Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs ?*

Un reporting sur les valeurs du fonds est effectué mensuellement. Les informations issues de ce processus sont disponibles sur la fiche produit du fonds Biosphère Europe et directement consultable sur le site Internet : [www.oddoam.fr](http://www.oddoam.fr)

#### 4. Evaluation, sélection et politique d'investissement

- 4a. Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquelles les fonds investissent



### **Etape 1 : Approche thématique : Choix de l'univers d'investissement.**

Les valeurs sélectionnées sont positionnées sur deux thématiques:

- Environnement : Energie, Bâtiment, Transport, Eaux, Déchets
- Santé : Pharmacie, industrie agroalimentaire et Distribution, Services à la personne, Hygiène et Cosmétique

### **Etape 2 : Analyse financière fondamentale**

- Analyse financière :
  - \*\* Ratios financiers
  - \*\* Structure financière et bilancielle
  - \*\* Comparaisons sectorielles
- Analyse qualitative
  - \*\* Positionnement concurrentiel
  - \*\* Maîtrise des technologies
  - \*\* Qualité du Management
  - \*\* Poids de la Recherche et Développement
- Visites régulières des sociétés et rencontres avec les dirigeants

### **Etape 3 : Filtre ISR**

- Analyse des engagements et des politiques mises en œuvre dans le domaine environnemental
- Utilisation de la base VIGEO  
Sélection stricte des valeurs qui doivent obtenir :
  - \*\* Une note en environnement au moins équivalente à 0.
  - \*\* Une note en gouvernance, ressources humaines, droits de l'homme et respect des règles de concurrence supérieure à -1.

Oddo Asset Management s'accorde la possibilité de conduire des due diligences sur des valeurs notées par VIGEO.

- Base de données Oddo Asset Management
  - \*\* Questionnaire ESG spécifique
  - \*\* Rencontres avec des sociétés

Pour les sociétés non suivies par VIGEO, Oddo Asset Management conduira elle-même les due diligences sur les domaines Environnement, Social et Gouvernance.

Les sociétés pour entrer dans notre univers d'investissement devront, dans notre base de donnée, obtenir une note au minimum de 0 en matière d'environnement et avoir une note équivalente ou supérieure à -1 dans les autres domaines ESG. Sauf événement affectant la société, cette note sera revue 1 fois par an.

- *4b. Quelles mesures internes et/ou externes sont mises en œuvre pour s'assurer que les titres du portefeuille sont (ou ne sont pas) en ligne avec les critères d'investissement ESG ?*

Comme expliqué à la question 4.a, la sélection de nos valeurs respecte un processus exigeant. Nous rassemblons les données en provenance de VIGEO, d'Oddo securities et de notre propre analyse afin de choisir des valeurs qui soient en conformité avec nos exigences en matière d'ESG.

Par ailleurs, en interne, deux procédures ont été mises en place pour s'assurer de la conformité de nos lignes avec les critères d'investissement prédéfinis.

D'une part, chaque mois, le gestionnaire du fonds élabore des fiches reporting et s'assure que la composition du fonds reste cohérente avec nos objectifs ESG. D'autre part, le service de la conformité et du contrôle interne d'Oddo Asset Management, procède à un contrôle de la conformité du portefeuille par le biais de sondages de périodicité au moins mensuelle.

- *4c. Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?*

Tout changement de notation extra financière se traduisant par un passage à une note inférieure à 0 en matière d'environnement et inférieure à « -1 » concernant les autres critères, implique une sortie de la société du portefeuille Biosphère Europe. Cette sortie s'effectue dans les meilleurs délais et tout en respectant l'intérêt des porteurs de parts. Tout événement à caractère « ESG » affectant une société conduit au gel de nouveaux investissements jusqu'à une analyse approfondie.

- *4d. Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-il eu lieu dans l'année écoulée ?*

A titre d'exemple, la note environnementale de la valeur Renewable Energy Corporation a été dégradée par VIGEO, passant de 0 à -1. Nous avons aussitôt pris en compte cette dégradation dans notre grille d'analyse et réduit la note de la société à -1. Nous avons alors retiré cette valeur du fonds, tout en respectant l'intérêt des porteurs de parts.

- *4e. Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?*

Biosphère Europe peut être amené, lors de rencontres avec les investisseurs, à expliquer les raisons des désinvestissements réalisés au cours d'une période, que ce soient des raisons financières ou extra-financières.

- *4f. Le gestionnaire de fonds informe-t-il les entreprises/émetteurs des mouvements et/ou des changements de pondération dans le portefeuille liés au non-respect des principes ESG du ou des fonds ?*

Biosphère Europe n'a pas une politique d'information systématique sur ce sujet, mais il se peut que, lors de rencontres avec les managements des sociétés, le sujet soit abordé et qu'un échange ait lieu.

- *4g. Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?*

Il n'y a pas à ce jour de politique « d'engagement » structurée au niveau d'Oddo AM.

## **5. Politique d'engagement**

- *5a. Quelles sont les objectifs de la politique d'engagement ?*

Oddo et Cie souhaite promouvoir les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance au sein des entreprises. Elle organise de nombreux colloques, des réunions et des rencontres autour des questions de développement durable afin que l'information et la recherche sur l'investissement socialement responsable et la responsabilité sociétale des entreprises puissent être échangées.

Cependant, à ce jour, Oddo Asset Management n'a pas encore véritablement mis en place de politique d'engagement.

- *5b. Comment le ou les fonds établissent-ils la liste des entreprises/émetteurs avec lesquelles ils vont, en priorité, pratiquer l'engagement ?*
- *5c. Qui pratique l'engagement au nom du ou des fonds ?*

Toute politique d'engagement pourrait être, à l'avenir, mise en place par le gérant du fonds et/ou le responsable des gestions au nom d'Oddo Asset Management.

- *5d. Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?*

Oddo Asset Management participe à plusieurs initiatives visant à promouvoir les valeurs ESG au sein des sociétés. Dans le cadre de ses entretiens avec les sociétés, Oddo Asset Management est aussi amenée à encourager les entreprises à adopter de bonnes pratiques en matière de responsabilité sociétale.

Par ailleurs, le responsable des gestions, Thierry Deheuvels, est membre et Président de la Commission d'Investissement Socialement Responsable de l'Association Française de Gestion Financière (AFG).

- *5e. Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?*
- *5f. Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?*
- *5g. Comment, et à quelle fréquence, les activités d'engagement sont-elles communiquées aux investisseurs et autres parties prenantes ?*
- *5h. Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du ou des fonds pendant l'année écoulée ?*

## **6. Politique de vote**

- *6a. Le ou les fonds dispose-t-il d'une politique de vote ?*

L'exercice du droit de vote est inhérent au statut d'actionnaire ISR. L'Assemblée générale est au centre de la politique de gouvernance des sociétés. Des décisions importantes en matière de développement stratégique y sont prises. Les actionnaires peuvent y discuter les résultats et les comptes de l'entreprise, interroger les dirigeants sur leurs choix stratégiques et décider de l'attribution des dividendes. Les résolutions prises lors de l'assemblée générale permettent aussi de mieux comprendre les performances économiques mais aussi en matière ESG de la société, même si sur ce dernier point aucun vote sur le rapport n'est autorisé.

Ainsi, Oddo Asset Management a mis en place une politique de vote en adéquation avec les valeurs auxquelles elle est attachée. Celle-ci est mise en œuvre avec le soutien d'un prestataire de services, RISKMETRICS. Cette société suit la vie sociale des émetteurs, analyse les résolutions et propose des recommandations de vote dans le cadre de la politique de vote définie par Oddo Asset Management. Les décisions de participation à une assemblée générale et de sens du vote sont prises par le responsable de gestion du fonds, qui vote à chaque assemblée générale. Le vote peut, ne pas être exercé, exceptionnellement, pour les titres des pays où il est particulièrement compliqué ou coûteux de voter.

- *6b. Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leur choix ?*

Le détail des votes est fourni à la demande de nos clients comme l'exige la réglementation.

- *6c. Le ou les fonds sont-ils promoteurs ou soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?*

Le fonds n'a pas, à ce jour, été promoteur de résolutions. Cependant, il n'est pas exclu que si l'enjeu le justifie, le fonds s'associe au dépôt de résolutions.

Des résolutions d'actionnaires pourront être soutenues, en assemblées générales, si celles-ci correspondent à nos principes et ne contreviennent pas à notre politique de vote.

- *6d. Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du ou des fonds ?*

Nous menons notre politique de vote en conscience des questions extra-financières.

## **Avertissement**

**Ce document est établi par Oddo Asset Management. Il a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription de ce produit. Toutefois en cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter le prospectus de l'OPCVM afin de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus notamment le risque de perte en capital et le cas échéant, le risque de liquidité des actifs sous jacents ainsi que des frais auxquels l'investisseur. L'investissement doit**

**s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Oddo Asset Management à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les informations légales concernant Biosphère Europe, notamment les prospectus simplifiés et complets sont disponibles auprès de Oddo Asset Management ou sur le site Internet [www.oddoam.fr](http://www.oddoam.fr).**